

CONSEIL COMMUNAL DU 3 SEPTEMBRE 2009

Une minute de silence est observée à la mémoire de MM. A. Brisbois, F. Collignon et S. Rousseau, anciens combattants.

Le Conseil :

- approuve le budget 2010 de : l'Eglise protestante baptiste d'Aywaille, des Fabriques d'Eglise Immaculée Conception de S/R, St-Pierre d'Awan, et St-Jacques de Harzé.
- approuve la modification budgétaire :
- n° 1 des Fabriques d'Eglise St-Pierre d'Awan et Immaculée Conception de Desnié,
- n° 2 de la Fabrique d'Eglise Immaculée Conception de S/R,
- n° 2 de l'exercice 2009.
- approuve le cahier des charges et le devis estimatif, fixe le mode de passation de marché par procédure négociée sans publicité, pour :
 - l'aménagement de la salle « La Renaissance » d'Awan.
 - l'acquisition de mobilier scolaire pour les écoles de Harzé et Kin.
 - l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque d'Aywaille.
 - la fabrication de caveaux communaux à Dieupart et S/R.
 - l'acquisition de columbariums pour les cimetières de S/R, Awan et Ernonheid.
- marque son accord sur la proposition de répartition du Fonds des Jeunes Sportifs pour l'année 2009.
- autorise le Collège à ester en justice et à introduire une action devant le Tribunal civil pour des infractions urbanistiques non régularisables.
- décide l'octroi de concessions dans les cimetières de Harzé, Dieupart, Nonceveux, Awan et S/R.
- propose à l'Exécutif de la Région wallonne, sous réserve des résultats de l'enquête publique, la soustraction au régime forestier, en régularisation, de la parcelle sise à côté de la propriété de M. et Mme Paquay-Gaspard, Rouge Thier 1E.
- approuve les clauses particulières principales relatives à la vente de bois « Marchands » du 02/10/2009.
- approuve le projet d'acte d'acquisition à l'amiable et pour cause d'utilité publique du bâtiment (bloc B) de l'ancienne brigade de Gendarmerie, sis avenue de la Libération 2, appartenant à la Régie des Bâtiments, réalisé par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Liège.
- décide d'acquérir la parcelle sise à Paradis, appartenant à l'indivision Godinas-Brisbois.
- revoit ses résolutions du 17/06/2009 portant sur l'acquisition d'emprises rue des Chars à Nonceveux dans le cadre des travaux d'égouttage.
- approuve le projet d'acte de vente de gré à gré à M. A. Dechamps, Priestet 10, d'une partie de la parcelle communale louée par l'intéressé, jouxtant sa propriété sise à l'adresse.
- décide de la vente de gré à gré à M. O. Lemaire, rue des Pansîres 12, des parcelles communales sises rue des Pansîres 12.
- décide de la vente à M. O. Lemaire, rue des Pansîres 12, d'une partie de la venelle située entre les lots 5 et 6 du lotissement des Pansîres.
- décide de la vente de gré à gré à M. et Mme Eloy-Mailleux, Hameau de Niaster 31, des parcelles communales n° 408, 409, 410 et 411, sises au lieu-dit « Au ruisseau Loup de gueule » à Aywaille, une bande de 5 m au sud des parcelles 409 à 411 sera conservée par la commune pour l'exploitation des bois communaux.
- prend acte de la renonciation au droit d'aisance introduite par Mme M. Dasse, rue Chifgotte 1, relative aux parcelles communales sises « Quarreux ».
- propose au Collège provincial de Liège :
- de modifier le chemin vicinal n° 113 sis Quarreux, par l'incorporation dans le domaine public d'une emprise à prendre

dans les parcelles cad. sect. F n° 1154 A et B, et par l'incorporation dans les mêmes parcelles de 2 excédents de voirie, dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme introduite par la Sprl Elabor.

- de modifier le chemin vicinal n° 44 sis rue Petit Plain, par l'incorporation dans le domaine public de la parcelle communale cad. sect. C n° 336 B 2, correspondant à l'emprise de 192 m².
- de modifier le chemin vicinal n° 63 par l'incorporation dans le domaine public d'une emprise issue de la parcelle communale cad. sect. B n° 798 b.
- le déplacement et l'élargissement d'une partie du sentier vicinal n° 10 à Deigné.
- de modifier le chemin vicinal n° 24 dénommé Chemin de la Fosse par l'incorporation dans le domaine public d'une emprise issue des parcelles cad. sect. E n° 84 c, 87, 88 a et 88 b.
- décide du versement dans le domaine public de la parcelle communale cad. sect. B n° 503 A 2 (chemin), sise Hameau de Stoqueu, dans le but de désenclaver la parcelle privée cad. sect. B n° 503 C 2 appartenant à Mmes Berleur.
- prend acte et ratifie les ordonnances de police prises par le Bourgmestre.
- marque son accord sur les différentes modifications à apporter au PCS de la commune d'Aywaille et sur la convention de partenariat relative à l'exécution du Plan de cohésion sociale.
- approuve l'avenant à la convention de partenariat portant sur la mise en œuvre locale du plan HP phases 1 et 2.
- confirme la résolution du Collège du 19/08/2009 décidant en urgence la réparation du véhicule IVECO et décide de faire procéder aux réparations complémentaires et de prévoir les crédits nécessaires à la prochain modification budgétaire.
- approuve le marché public « réparation éclairage public défectueux rue En Leva 16 ».
- confirme la décision du Collège du 01/07/2009 décidant la réparation de l'ambulance Volkswagen.
- approuve le cahier des charges pour l'acquisition de 10 casques d'intervention pour le SRI d'Aywaille.
- approuve le cahier des charges pour la mission d'architecture y compris les techniques spéciales pour les travaux de démolition d'un bâtiment communal et construction d'une maison de village et de services à Nonceveux.
- ratifie la résolution du Collège du 19/08/2009 décidant en urgence le remplacement nécessaire de la chaudière de l'immeuble communal sis rue de l'Ecole 17 à S/R.

Personnel SRI :

Le Conseil prolonge le stage de sapeurs-pompiers, promotionne un lieutenant professionnel et désigne deux ambulanciers.